CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 5 octobre 2026, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Gaétan Lafond, maire.

Présents :
M. Etienne Houle, conseiller au siège no. 1
Mme Jennifer Rudd, conseillère au siège no. 2
M. Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
M. Yoan Lefebvre, conseiller au siège no. 4
M. Marc Morin, conseiller au siège no. 5
M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que M. Alexis Bolduc, greffier adjoint, sont également présents.

Absents :

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h04 par le maire, M. Gaétan Lafond.

ORDRE DU JOUR

1.0 Adoption de l'ordre du jour
  1.1 Accueil de la chaise des générations
2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026
3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2026
4.0 Adoption des comptes payés de septembre 2026
5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour septembre 2026
6.0 Période de questions

7.0 Règlements et urbanisme :

7.1 PIIA – 405, Bellevue - Construction d'une maison unifamiliale isolée;

7.2 Adoption du règlement N° 700 modifiant le règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Waterville no 604;

7.3 Adoption du règlement N° 701 établissant le programme municipal d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine de la municipalité de Waterville;

7.4 Avis de motion précédant l'adoption du projet de règlement N° 702 modifiant le règlement N° 614 de zonage afin d'assurer la concordance au règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook ;

7.5 Adoption du projet de règlement N° 702 modifiant le règlement n° 614 de zonage afin d'assurer la concordance au règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook ;



7.6 Avis de motion précédant l'adoption du projet de règlement N° 703 modifiant le règlement N° 622 sur les permis et certificats afin de préciser les documents requis pour une demande de construction résidentielle en îlot déstructuré;

7.7 Adoption du projet de règlement N° 703 modifiant le règlement N° 622 sur les permis et certificats afin de préciser les documents requis pour une demande de construction résidentielle en îlot déstructuré;

7.8 Avis de motion précédant l'adoption du projet de règlement N° 704 modifiant le règlement N° 615 de lotissement afin d'assurer la concordance au règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook;

7.9 Adoption du projet de règlement N° 704 modifiant le règlement N° 615 de lotissement afin d'assurer la concordance au règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook;

8.0 Résolutions :

8.1 Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2027

8.2 Octroi d'un contrat pour des services juridiques pour l'année 2027

8.3 Octroi d'un contrat de gestion et opération de l'usine de filtration pour 2027

8.4 Nomination aux postes de lieutenant et lieutenant intérimaire au service incendie de Waterville

8.5 Travaux du 660 rue du Couvent – Directives de changement

8.6 TECQ 2024-2028 - Programmation de travaux version N° 3

8.7 Avis municipal relatif à une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 1 803 803 du cadastre du Québec

8.8 Entente intermunicipale pour l'utilisation des bornes incendie pour la protection incendie

8.9 Adoption de la chaise des générations offerte par les jeunes citoyens de Waterville

9.0 Varia
10.0 Questions des contribuables
11.0 Levée de l'assemblée

6290-2026-10-05 **1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.c-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Etienne Houle

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Waterville
INITIALES DU MAIRE
3304
INITIALES DIR.GÉN.

Et résolu à l'unanimité.

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1.1 ACCUEIL DE LA CHAISE DES GÉNÉRATIONS

Les enfants du village se sont présentés, accompagnés de leurs parents, afin d'offrir aux membres du conseil la Chaise des générations, un objet symbolique ayant pour vocation de rappeler au conseil d'inclure, dans son processus décisionnel, les intérêts des générations futures.

6291-2026-10-05 **2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2026 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 soit adopté.

6292-2026-10-05 **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 21 septembre 2026 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Etienne Houle
Appuyé par la conseillère Jennifer Rudd
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2026 soit adopté.

6293-2026-10-05 **4.0 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre

Waterville
INITIALES DU MAIRE

3305

INITIALES DIR.GÉN.

Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 30 septembre 2026 soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 30 septembre 2026: 294 843.60$
Les salaires du 1er au 30 septembre 2026: 59 535.47$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat N° 369.

5.0 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR SEPTEMBRE 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de septembre 2026.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 citoyens présents, aucune question

7.0 RÈGLEMENTS ET URBANISME

6294-2026-10-05

7.1 PIIA – 405, Bellevue - CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 405 rue Bellevue ont déposé une demande de permis de construction d'une nouvelle résidence dans un secteur assujettis au règlement N° 618 sur les PIIA – Secteur résidentiel centre-ville**;**

CONSIDÉRANT QUE les demandes assujetties au secteur résidentiel centre-ville doivent être analysées selon les critères d'analyse de l'article 5.9 du même règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une résidence unifamiliale en remplacement d'une autre résidence qui fut démolie;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du nouveau bâtiment est légèrement différente de celle du bâtiment démoli, mais s'inscrit dans l'alignement général de la rue et du secteur, en plus de s'intégrer à la topographie du site**;**

CONSIDÉRANT QUE les coloris choisis s'intègrent bien au cadre bâti environnant, et présentent une harmonie avec certains bâtiments à proximité**;**

CONSIDÉRANT CEPENDANT QUE la volumétrie proposée, notamment sa hauteur de deux étages et son envergure, se distingue de celle de plusieurs bâtiments du secteur, sans toutefois apparaître démesurée par rapport à son environnement**;**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l'analyse du projet selon les critères de l'article 5.9, et est d'avis que le projet rencontre les critères d'analyses;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est d'avis que le projet respecte l'objectif du PIIA, soit d'assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions résidentielles dans les secteurs déjà construits;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte la présente demande tel que recommandé par le CCU.

6295-2026-10-05

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 700 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE WATERVILLE N° 604

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a pour objet de modifier certaines dispositions du Règlement N° 604 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Etienne Houle
Appuyé par le conseiller Marc Morin
Et résolu à l'unanimité.

D'ADOPTER le Règlement N° 700 modifiant le Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Waterville N° 604, tel que présenté.

7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 701 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE À LA PRÉSERVATION ET À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE DE LA MUNICIPALITÉ DE WATERVILLE

Reporté.

6296-2026-10-05

7.4 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 702 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 614 DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT N° 6-25.10 DE LA MRC DE COATICOOK

Avis de motion est donné par Yoan Lefebvre à l'effet qu'à la séance du conseil municipal du 5 octobre 2026, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement N° 614 de zonage, afin d'assurer la concordance au règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook.



Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

6297-2026-10-05

7.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 702 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 614 DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT N. 6-25.10 DE LA MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT QUE le règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook modifie le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit assurer la concordance de sa réglementation d'urbanisme aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement N° 702 a pour objet de modifier le Règlement de zonage N° 614 afin d'assurer cette concordance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné, et qu'un projet de règlement a été présenté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 5 octobre 2026;

Il est proposé par la conseillère Jennifer Rudd
Appuyé par le conseiller Etienne Houle
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter le projet de règlement N° 702 modifiant le règlement N° 614 de zonage afin d'assurer la concordance au règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le **2 novembre 2026, à 19h**, au 170 rue Principale Sud, à Waterville. Au cours de cette assemblée, M. Lafond ou toute personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

6298-2026-10-05

7.6 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 703 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 622 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉCISER LES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE EN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ

Avis de motion est donné par Marc Morin à l'effet qu'à la séance du conseil municipal du 5 octobre 2026, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement N° 622 sur les permis et certificats afin de préciser les documents requis pour une demande de construction résidentielle en îlot déstructuré.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

Waterville
INITIALES DU MAIRE

3308

INITIALES DIR.GÉN.

6299-2026-10-05 **7.7 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 703 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 622 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉCISER LES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE EN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ**

CONSIDÉRANT QUE le règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook modifie le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit assurer la concordance de sa réglementation d'urbanisme aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement N° 703 a pour objet de modifier le Règlement de zonage N° 614 afin d'assurer cette concordance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné, et qu'un projet de règlement a été présenté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 5 octobre 2026;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter le projet de règlement N° 703 modifiant le règlement N° 622 sur les permis et certificats afin de préciser les documents requis pour une demande de construction résidentielle en îlot déstructuré.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le **2 novembre 2026, à 19h**, au 170 rue Principale Sud, à Waterville. Au cours de cette assemblée, M. Lafond ou toute personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

6300-2026-10-05 **7.8 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 704 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 615 DE LOTISSEMENT AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT N° 6-25.10 DE LA MRC DE COATICOOK**

Avis de motion est donné par Jennifer Rudd à l'effet qu'à la séance du conseil municipal du 5 octobre 2026, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement N° 615 de lotissement, afin d'assurer la concordance au règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

6301-2026-10-05 **7.9 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 704 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 615 DE LOTISSEMENT AFIN D'ASSURER LA**

CONCORDANCE AU RÈGLEMENT N° 6-25.10 DE LA MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT QUE le règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook modifie le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit assurer la concordance de sa réglementation d'urbanisme aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement N° 704 a pour objet de modifier le Règlement de zonage N° 614 afin d'assurer cette concordance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné, et qu'un projet de règlement a été présenté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné, et qu'un projet de règlement a été présenté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 5 octobre 2026;

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter le projet de règlement N° 615 modifiant le règlement N° 704 modifiant le règlement N° 615 de lotissement afin d'assurer la concordance au règlement N° 6-25.10 de la MRC de Coaticook;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le **2 novembre 2026, à 19h**, au 170 rue Principale Sud, à Waterville. Au cours de cette assemblée, M. Lafond ou toute personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

8.0 RÉSOLUTIONS

6302-2026-10-05

8.1 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit adopter un calendrier des séances régulières du conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Etienne Houle
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le calendrier suivant pour les séances régulières du conseil municipal de l'année 2027 :

Heure des séances : 19h

Lundi 18 janvier 2027

Waterville
INITIALES DU MAIRE
3310
INITIALES DIR.GÉN.

Lundi 1er février 2027

Lundi 1er mars 2027

Lundi 5 avril 2027

Lundi 3 mai 2027

Lundi 7 juin 2027

Lundi 5 juillet 2027

Lundi 9 août 2027

Mardi 7 septembre 2027

Lundi 4 octobre 2027

Lundi 1er novembre 2027

Lundi 6 décembre 2027

6303-2026-10-05 **8.2 CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES ANNÉE 2027**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit se prévaloir de services d'assistance juridique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède une offre de service fixant les conditions pour se prévaloir de services d'assistance juridique;

Il est proposé par le conseiller Marc Morin
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

6304-2026-10-05 **8.3 OCTROI CONTRAT EXPLOITATION ET OPÉRATION USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2027**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels spécialisés pour l'exploitation et l'opération de son usine de traitement d'eau potable du secteur urbain ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aquatech a soumis une soumission conforme;

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre
Appuyé par le conseiller Etienne Houle
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour l'exploitation et l'opération de l'usine de traitement d'eau potable du secteur urbain pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 à l'entreprise Aquatech;

DE défrayer les coûts pour l'année 2027, de 90 960 $ plus taxes applicables pour le mandat de base;

D'approuver les tarifs horaires pour la gestion des alarmes et des urgences : Opérateur à 105.00$/heure plus taxes applicables

D'autoriser le maire et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

6305-2026-10-05 **8.4 NOMINATION AUX POSTES DE LIEUTENANT ET LIEUTENANT INTÉRIMAIRE AU SERVICE INCENDIE DE WATERVILLE**

CONSIDÉRANT le départ de M. Francis Cyr de la brigade;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux lieutenants au service incendie de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

De procéder à la nomination de M. Félix-Antoine Massé, à titre de lieutenant et M. Kevin Houle au poste de lieutenant intérimaire pour le service incendie de Waterville, à partir du 22 septembre 2026, tel que recommandé par M. Jonathan Garceau, directeur incendie de la Ville de Waterville.

6306-2026-10-05 **8.5 TRAVAUX DU 660 RUE DU COUVENT – DIRECTIVE DE CHANGEMENT**

CONSIDÉRANT le contrat visant l'exécution de travaux de réfection du 660 rue du Couvent afin d'y accueillir le CPE l'Enfantillage octroyé à Les Constructions Yves Lessard inc. par la résolution 5937-2025-06-02 le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte présente, en date du 21 septembre 2026, la directive de changement (DC-A-05) concernant les factures de chauffage pendant les travaux au montant de 1 107.78$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par la conseillère Jennifer Rudd
Et résolu à l'unanimité

D'entériner l'approbation de la demande de changement (DC-A-05) tel que précédemment mentionné;

De financer cette dépense par le surplus accumulé;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbations du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

6307-2026-10-05 **8.6 TECQ 2024-2028 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 3**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Yoan Lefebvre
Appuyé par Marc Morin
Et résolu à l'unanimité

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

6308-2026-10-05

8.7 AVIS MUNICIPAL RELATIF À UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR UNE PARTIE DU LOT 1 803 803 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 803 803 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Sherbrooke fait partie intégrante de la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 1 803 803 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Sherbrooke a été présentée à la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande a comme objectif de permettre la mise en place d'un abri forestier et d'un abri à bois, et que la superficie totale du projet est de 0.849 hectare;

Waterville
INITIALES DU MAIRE
3313
INITIALES DIR.GÉN.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser une situation existante, et qu'aucun empiètement supplémentaire n'est prévu;

Il est proposé par le conseiller Etienne Houle

Appuyé par le conseiller Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville donne avis que la demande d'autorisation formulée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie lot 1 803 803 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, est conforme aux règlements de la Ville de Waterville.

6309-2026-10-05 **8.8 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'UTILISATION DES BORNES INCENDIE POUR LA PROTECTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Compton doit prendre des mesures pour s'assurer de la protection des citoyens dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, élaboré selon les orientations en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, prévoit d'encourager la mise en place et l'utilisation de sources d'eau dans le combat contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ledit schéma encourage les municipalités à pendre des ententes avec les propriétaires des sources d'eau afin d'assurer une couverture incendie de propriétés dans un rayon environnant au point d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Compton a identifié les bornes incendie appartenant à la Ville de Waterville comme points d'eau pouvant être utilisés pour la protection incendie et le remplissage de leur camion à la suite des interventions;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve et signe l'entente intermunicipale pour l'utilisation des bornes incendie pour la protection incendie entre la municipalité de Compton et la Ville de Waterville;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

6310-2026-10-05 **8.9 ADOPTION D'UNE CHAISE DES GÉNÉRATIONS OFFERTE PAR LES JEUNES CITOYENS DE WATERVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Chaise des générations est un projet porté par le regroupement Mères au front et inspiré d'une initiative en 2021 du maire de Québec, monsieur Bruno Marchand;

Waterville
INITIALES DU MAIRE

3314

INITIALES DIR.GÉN.

CONSIDÉRANT QUE cette chaise vise à faire une place symbolique aux enfants lors des décisions politiques du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette chaise représente et porte la voix des enfants sur différents enjeux liés à la crise climatique, à la perte de biodiversité et à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE de jeunes citoyens de Waterville souhaitent nous offrir une chaise décorée de leurs mains à leur image et aux couleurs de l'avenir qu'ils souhaitent, rappelant ainsi au conseil leurs préoccupations environnementales et attentes auprès des décideurs quant à la protection de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre

Appuyé par le conseiller Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville adopte la Chaise des générations offerte par les jeunes citoyens et y fasse symboliquement une place de choix lors des séances publiques du conseil en la plaçant en permanence autour de la table du conseil municipal afin de garder à l'esprit la présence des enfants actuels et futurs dans toutes les décisions que prendront les membres du conseil municipal de la Ville de Waterville.

9.0 VARIA

10.0 QUESTION DES CONTRIBUABLES

Une citoyenne pose des questions sur le fonctionnement de la séance publique et des délibérés.

Un citoyen demande un suivi sur le processus d'adoption du projet de règlement 696.

Une citoyenne mentionne que les citoyens de certaines zones veulent déposer une proposition d'aménagement de développement de la zone R-5.

6311-2026-10-05

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par la conseillère Jennifer Rudd

Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h52.

_____ _____

Gaétan Lafond, Maire Nathalie Isabelle, Greffière-trésorière

Waterville
INITIALES DU MAIRE

3315

INITIALES DIR.GÉN.